

SPECIALITE Animation socio-éducative ou culturelle

MENTION Développement de projets, territoires et réseaux

2017 – 2019 / Formation DEJEPS

Le **DEJEPS** (diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) **spécialité Animation socio-éducative ou culturelle** est un diplôme d'Etat homologué de niveau III. Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle de coordination et d'encadrement à finalité éducative dans les domaines d'activités socio-éducatives ou culturelles. Il se prépare en alternance et se valide par l'obtention de quatre unités de compétences.

La spécialité « animation socio-éducative et culturelle » confère à son titulaire les compétences suivantes :

- Concevoir un projet dans le cadre des objectifs de l'organisation
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- Conduire des démarches pédagogiques
- Conduire des actions de formation

La mention « développement de projets, territoires et réseaux » vise les compétences suivantes :

- Piloter la mise en place de projets d'animation dans le cadre de valeurs d'éducation populaire
- Soutenir le travail de l'équipe, organiser le travail partenarial, mettre en place des démarches participatives d'éducation populaire
- Organiser la mobilisation des moyens
- Conduire des interventions de formation au sein de son équipe

Public

- animateur de structures animation, jeunesse, sport, sociales
- animateur des équipes de prévention
- coordinateur de services scolaires, animation, jeunesse, sport, vie sociale, CCAS
- directeur de structures (AMSH, centres sociaux, maison de quartier)

Les épreuves pour obtenir le diplôme

- Une évaluation pédagogique suivie d'un entretien
- Un dossier retraçant une expérience de conception et de coordination de mise en œuvre d'un projet + soutenance devant une commission.

Positionnement : individualisation des parcours

- **Module 1** : Identifier et comprendre son territoire d'intervention, les enjeux, les politiques publiques
- **Module 2** : Etablir les éléments du diagnostic et bâtir un projet d'action
- **Module 3** : Mobiliser les acteurs pour conduire l'action
- **Module 4** : Evaluer le projet, mesurer ses effets et impacts sur le territoire ainsi que l'évolution des capacités du public mobilisé sur les actions

